

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 avril 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 avril, a adopté 8 délibérations du gouvernement et 35 arrêtés et examiné 37 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur une nomination.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 11 affaires) et devant la Cour d'appel de Nouméa (pour deux affaires).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration pour deux formateurs de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP – 1 780 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Julie Siu en qualité d'adjointe au chef du service administratif et financier de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019 précisant les modalités d'exonération de la taxe générale sur la consommation pour les exploitants agricoles bénéficiant du régime de la franchise en base (élargissement de la liste des biens éligibles à l'exonération et simplification de la procédure en cas de livraison d'un bien).

> Voir communiqué détaillé « Exo de TGC exploitants agricoles »

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Nickel Mining Company (NMC) à céder du minerai de basse teneur en nickel à Yangzhou Yichuan Nickel Industry (YICHUAN) via la société Posco International Corporation. Cette autorisation est sollicitée pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2019 pour 460 000 th de minerais. Les teneurs sur sec du minerai cédé sont inférieures à 1,80% en nickel par cargaison et en moyenne annuelle.

> *Voir communiqué détaillé « Autorisation NMC-Yichuan »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Le Nickel (SLN) à céder des produits miniers de basse teneur en nickel au bénéfice final de sociétés chinoises via la société Eramet et de sociétés japonaises. L'autorisation est délivrée pour une durée de 10 ans, pour 4 millions de tonnes humides par an de minerai et de coproduits de laverie dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,80 % en nickel en moyenne annuelle. La SLN ne pourra dépasser les volumes demandés par destination : 560 000 th/an au bénéfice de Pamco, 440 000 th/an vers Yakin et 3 millions de th/an pour des sociétés chinoises via Eramet.

> *Voir communiqué détaillé « SLN autorisations »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-2231/GNC du 11 septembre 2018 relatif à la réglementation des prix dans certains secteurs d'activités (revalorisation de la majoration des frais de transport des prix applicable sur les marchandises vendues par les commerçants des îles Loyauté, de Belep et l'île de Pins pour compenser le coût du fret maritime).

> *Voir communiqué détaillé « Revalorisation majoration dans les îles »*

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des électeurs à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie pour les élections de 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Céline Marchal en qualité d'adjointe au chef du service des programmes et des parcours de formation de la direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC).

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 53 le nombre de postes ouverts au titre des premier (32 postes) et second concours (21 postes) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 15 le nombre de postes ouverts au titre des premier (14 postes) et second concours (1 poste) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 41 500 000 F à huit lycées et deux lycées professionnels en vue de participer à l'achat d'équipements pédagogiques informatiques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire d'1 297 782 F au lycée professionnel Petro Attiti et au collège Théodore Kawa-Braïno de La Foa au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2019. Cette subvention permettra d'accompagner la prise en charge exceptionnelle des frais de fonctionnement liés notamment à la maintenance informatique de ces établissements qui présentent une situation particulièrement contrainte en 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 110 500 000 F aux associations retenues dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 Etat-intercollectivités signé conjointement entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces pour le plan jeunesse Outre-mer : parcours excellence - projets innovants.

> Voir communiqué détaillé « Plan jeunesse outre-mer »

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 37 081 950 F aux provinces Sud (26 478 700 F), Nord (7 245 900 F) et des îles Loyauté (3 357 350 F) au titre de la prise en charge du suivi médico-social en milieu scolaire des élèves de l'enseignement primaire public et privé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide de 5 580 000 F à la mise en stage aux 31 étudiants concernés par la formation d'instituteur en vue de l'obtention du Diplôme « Enseigner dans le premier degré » reconnu de grade licence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des bourses d'accompagnement à hauteur de 662 909 F aux 8 candidats à la formation d'instituteur en vue de l'obtention du Diplôme « Enseigner dans le premier degré » reconnu de grade licence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) arrêté en dépenses de fonctionnement à la somme de 113 006 470 F et en recettes de fonctionnement à la somme de 125 512 972 F. Les dépenses d'investissement sont arrêtées en dépenses à 8 618 066 F et en recettes d'investissement à 7 063 504 F. Le compte administratif fait apparaître un résultat global bénéficiaire de 10 951 940 F. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2018 à la somme de 30 388 627 F (investissement cumulé : 2 136 421 F ; résultat de fonctionnement cumulé : 28 252 206 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) arrêté à la somme globale de 164 255 308 F répartis pour la section de fonctionnement à 140 554 421 F en recettes et en dépenses, et pour la section d'investissement à 23 700 887 F en recettes et 6 352 215 F en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre à la somme de 17 348 672 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs applicables aux produits mis en vente par le centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Chubb European Group SE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention de délégation de gestion du réseau routier de la Nouvelle-Calédonie à la province Nord, notamment la route territoriale n° 1 de l'aire de repos de Poya Nord au pont de Néhoué (limite Koumac-Poum), la route territoriale n° 3 du sommet du col des roussettes au pont de Tiwaka (limite Poindimié-Touho) et la route territoriale n° 4 du carrefour de Népoui à la centrale Enercal.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué une régie de recettes auprès du service des musées et du patrimoine de Nouvelle-Calédonie (modernisation et informatisation de la régie, notamment pour encaisser les paiements par carte bancaire).

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté le tarif monôme dans la grille des tarifs de vente d'électricité applicables à la sortie des réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation d'une centrale de production photovoltaïque de 19,2 kWc sur les toitures des services administratifs de la province des îles Loyauté à Lifou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2018 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêté en recettes de fonctionnement à la somme de 175 302 040 F et en dépenses de fonctionnement à la somme de 190 853 542 F. En section d'investissement, les dépenses ressortent à 222 847 887 F et les recettes d'investissement à la somme de 29 200 171 F, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 209 199 218 F. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2018 à 444 670 834 F décomposés comme suit en un solde d'investissement cumulé négatif de 217 981 193 F, et un résultat de fonctionnement cumulé de 662 652 027 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2019 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêté à la somme de 3 805 991 312 F en recettes répartis en 1 804 280 561 F pour la section de fonctionnement et 2 001 710 751 F pour la section d'investissement. Cette dernière présente un suréquilibre de 563 890 830 F.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les « Ambulances Schohn », situées au Mont-Dore, en tant qu'entreprise de transports sanitaires terrestres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a inscrit 18 nouvelles substances au tableau A de la section II des substances vénéneuses suite à des études réalisées et des informations rapportées concernant leur toxicité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la déclaration d'exploitation de la pharmacie de Païta (modification de l'état civil de la gérante).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la Pharmacie du Lagon à Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-3137/GNC du 18 décembre 2018 portant autorisation d'ouverture d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques (SARL Dia Santé) dont Mme Julie Langlois devient la directrice et pharmacienne responsable de l'établissement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la gérance de la pharmacie à usage intérieur de la SARL « Emergency medical care pacific » au sein des sites de la Société Le Nickel, de Vale NC et de Koniambo Nickel SAS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de transport des docteurs Emmanuelle Cambau, Bertrand Cauchoix et Vincent Jarlier dans le cadre de leur participation à la restitution des résultats de la campagne de dépistage de la lèpre qui a eu lieu à Bélep (60 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribuée 22 500 000 F aux sportifs classés sur listes ministérielles (élite, senior, jeune ou espoir et/ou en pôle en métropole).

> *Voir communiqué détaillé « Nomination vice-recteur »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de M. Edouard Couty dans le cadre de sa mission de médiation avec un item sur l'attractivité des carrières hospitalières en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis six avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur des demandes de carte de résident permanent. Il a également émis 27 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable à la nomination de M. Eric Roser, en qualité de vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Nomination vice-recteur »*